

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.00728**

**ARENA SAINT-ETIENNE METROPOLE –  
FOURNITURE DE CLES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2122-3 du code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la réception du chantier de l'ARENA Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT qu'il convient désormais de mettre à disposition des locaux de l'équipement auprès du Saint-Chamond Basket Vallée du Gier (SCBVG),

CONSIDERANT que l'installation du SCBVG nécessite la distribution de clés d'accès à ses salariés et bénévoles,

CONSIDERANT le besoin de fournir au SCBVG un nombre de clés suffisants pour permettre l'accès au nouvel équipement au quotidien et pendant les jours de matchs,

CONSIDERANT que la société BRICARD est propriétaire du système de clés déjà installé, et qu'elle détient l'exclusivité du système installé,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché public est conclu avec l'entreprise BRICARD, sise 1 rue Paul Henri Spaak, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, pour un montant de 5 515,27 € HT, soit 6 618,32 € TTC.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget ARENA 20421 ARENA.

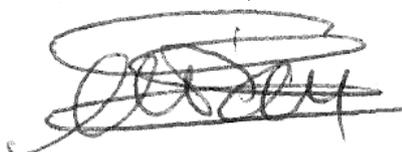
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 21/07/2022  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20220712-C20220072810

Date de mise en ligne : 22 juillet 2022